



26 novembre 2008

Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

CONSULTATION AUPRÈS DES CHASSEURS EN VUE DU PLAN DE GESTION DU CERF DE VIRGINIE 2010-2017

DOCUMENT D'ANALYSE

Le présent document présente les résultats du sondage et dégage pour chaque question une brève analyse tirée des discussions qui ont été tenues lors de la rencontre du comité responsable de la consultation sur la gestion du cerf de Virginie le 20 septembre dernier à Drummondville. Des recommandations à l'intention du gouvernement ou des régionales de la Fédération ont été préparées à la suite de cette rencontre. Les analyses sont surlignées de gris et les recommandations apparaissent dans un encadré.

Nombre de répondants : 3 136

Question 1) Sexe

Masculin : 2 892 (92,22 %)
Féminin : 244 (7,78 %)

Question 2) Catégorie d'âge

12-18 : 74 (2,36 %)
19-24 : 122 (3,90 %)
25-35 : 546 (17,41 %)
36-45 : 747 (23,82 %)
46-55 : 857 (27,33 %)
55 et plus : 790 (25,19 %)

Question 3) Avez-vous personnellement abattu un cerf en 2007 ?

Oui : 1 539 (49,08 %)
Non : 1 597 (50,92 %)

Le pourcentage de répondants ayant abattu un cerf est supérieur à celui annoncé dans les statistiques provinciales compilées par le gouvernement, qui situent le taux de succès à $\pm 42\%$. Sous toute réserve, on peut penser que cette différence indique que les chasseurs ayant répondu au sondage sont un peu plus intéressés dans la gestion du cerf que les chasseurs en général.

Question 4) Nombre d'années d'expérience de chasse au cerf de Virginie ?

Nombre total d'années : 57 605 (Moyenne: 18,37)

Ce résultat est représentatif du vieillissement annoncé des chasseurs du Québec. On peut aussi penser que les chasseurs plus expérimentés sont d'avantage intéressés dans la gestion des populations de cerfs; les résultats peuvent, dans une certaine mesure, être orientés par leur grande expérience.

Question 5) Armes utilisées pour chasser le cerf ?

Arc : 1 309 (41,74 %)
Arbalète : 797 (25,41 %)
Arme à chargement par la bouche : 1075 (34,28 %)
Armes à feu : 2 505 (79,88 %)
Fusil : 622 (19,83 %)

Les chasseurs du Québec utilisent plusieurs armes et chassent durant plus d'une période. Il est difficile de trancher et de séparer les chasseurs en groupes distincts en fonction de l'utilisation d'un type d'arme. La plupart utilisent une arme à feu, mais utilisent également une autre catégorie d'arme.

Question 6) Votre principale zone de chasse au cerf ?

1 : 99 (3,16 %)
2 est : 108 (3,44 %)
2 ouest : 89 (2,84 %)
3 est : 151 (4,82 %)
3 ouest : 229 (7,30 %)
4 : 353 (11,26 %)
5 est : 48 (1,53 %)
5 ouest : 127 (4,05 %)
6 nord : 171 (5,45 %)
6 sud : 211 (6,73 %)
7 nord : 230 (7,33 %)
7 sud : 186 (5,93 %)

8 est :	94 (3,00 %)
8 nord :	129 (4,11 %)
8 sud :	91 (2,90 %)
9 est :	83 (2,65 %)
9 ouest :	70 (2,23 %)
10 est :	183 (5,84 %)
10 ouest :	253 (8,07 %)
11 est :	79 (2,52 %)
11 ouest :	25 (0,80 %)
12 :	2 (0,06 %)
13 sud-ouest :	2 (0,06 %)
15 ouest :	23 (0,73 %)
26 est :	9 (0,29 %)
27 ouest :	91 (2,90 %)

Question 7) Fréquentez-vous d'autres zones de chasse ?

Oui : 1 515 (48,31 %)
 Non : 1 621 (51,69 %)

Ces chiffres indiquent que les chasseurs profitent de plusieurs saisons de chasse. Ils appuient aussi le fait que les activités de chasse procurent des retombées économiques en région.

Question 8) Région administrative de votre lieu de résidence ?

01 Bas-Saint-Laurent :	242 (7,72 %)
02 Saguenay/Lac-Saint-Jean :	20 (0,64 %)
03 Capital-Nationale :	330 (10,52 %)
04 Mauricie :	91 (2,90 %)
05 Estrie :	420 (13,39 %)
07 Outaouais :	218 (6,95 %)
08 Abitibi-Témiscamingue :	33 (1,05 %)
09 Côte-Nord :	21 (0,67 %)
11 Gaspésie-îles-de-la-Madelaine :	57 (1,82 %)
12 Chaudière-Appalaches :	532 (16,96 %)
14 Lanaudière :	139 (4,43 %)
15 Laurentides :	292 (9,31 %)
16 Montréal/Laval/Montérégie :	589 (18,78 %)
17 Centre du Québec :	152 (4,85 %)

Question 9) Nombre de jours que vous consacrez à la chasse chaque année ?

0 à 3 jours :	143 (4,56 %)
4 à 9 jours :	841 (26,82 %)
10 jours et plus :	2 152 (68,62 %)

Ce résultat, combiné à ceux des questions 2 et 3, indique que les répondants sont des chasseurs assidus. Les résultats indiquent que 95,44 % des chasseurs répondants pratiquent la chasse au moins 4 jours par année.

Question 10) Participez-vous, sur une base régulière, au tirage au sort de la Sépaq pour les cerfs sans bois ?

Oui :	1 984 (63,27 %)
Non :	1 152 (36,73 %)

Ce résultat indique une bonne popularité des tirages au sort de la Sépaq et qu'on peut compter sur cette mesure pour la gestion des cheptels. On peut aussi en conclure que pour une majorité de chasseurs, la récolte de venaison est très importante.

Question 11) Afin d'améliorer les statistiques utilisées pour la gestion du cheptel, seriez-vous favorable à l'instauration du permis de zone pour la chasse du cerf de Virginie, comme il existe pour la chasse de l'original ?

Très favorable :	932 (29,72 %)
Assez favorable :	669 (21,33 %)
Assez défavorable :	541 (7,25 %)
Très défavorable :	994 (31,70 %)

Les répondants ne sont en faveur qu'à 51,05 % pour l'instauration d'un permis de chasse de zone. Puisqu'une telle mesure risque de limiter défavorablement les déplacements entre zones et entraîner une baisse d'activité économique et de succès, et que les répondants n'expriment pas une demande claire à ce sujet, la Fédération se positionnera en faveur du statu quo.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande le statu quo au sujet du permis de zone.

Question 12) Seriez-vous favorable à l'imposition d'une date limite pour l'achat du permis de chasse au cerf de Virginie ?

Très favorable : 1 989 (63,42 %)
Assez favorable : 487 (15,53 %)
Assez défavorable : 262 (8,35 %)
Très défavorable : 398 (12,69 %)

Cette mesure semble avoir un grand intérêt pour les répondants comme mesure de contrôle du braconnage. La Fédération recommandera cette mesure pour l'émission des permis de chasse à la carabine et ce pour l'ensemble du Québec.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande qu'une date limite soit imposée pour se procurer un permis de chasse au cerf, de sorte qu'il ne soit plus possible de s'acheter un permis après l'ouverture de la saison de chasse à l'arme à feu. Cette mesure devrait s'appliquer pour toutes les zones de chasse du Québec.

Question 13) Seriez-vous favorable à ce que toute récolte de cerf sans bois se fasse par attribution de permis par tirage au sort, peu importe la saison ou l'arme utilisée ?

Très favorable : 799 (25,48 %)
Assez favorable : 551 (17,57 %)
Assez défavorable : 592 (18,88 %)
Très défavorable : 1 194 (38,07 %)

Une telle mesure n'est pas souhaitée par 56,95 % des répondants.

Recommandation au MRNF : La Fédération s'opposera à une telle mesure si jamais elle venait à être présentée au cours de l'élaboration du plan de gestion.

Question 14) Dans le contexte où il serait possible de récolter un cerf sans bois autrement que par tirage au sort, seriez-vous favorable à ce que le gagnant d'un permis de cerf sans bois par tirage n'ait pas le droit d'abattre un cerf avec bois de 7 cm et plus (mâle) ?

Très favorable : 938 (29,91 %)
Assez favorable : 497 (15,85 %)

Assez défavorable : 554 (17,67 %)
Très défavorable : 1 147 (36,58 %)

Les répondants rejettent cette mesure à 54,25 %.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande le statu quo de façon à ce que le chasseur ayant obtenu un permis de chasse au cerf sans bois par tirage au sort puisse récolter à son choix un cerf avec ou sans bois.

Question 15) Lors des tirages au sort de permis pour les cerfs sans bois, seriez-vous favorable à une formule favorisant les chasseurs qui n'ont pas gagné l'année précédente ?

Très favorable : 1 304 (41,58 %)
Assez favorable : 646 (20,60 %)
Assez défavorable : 439 (14,00 %)
Très défavorable : 747 (23,82 %)

Les répondants sont favorables à 62,18 % pour l'application d'une mesure qui, sans exclure les gagnants de l'année précédente, favoriserait ceux n'ayant pas gagné au cours de cette même année.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande qu'on élabore pour les tirages au sort de permis CSB, une formule favorisant les non gagnants de l'année précédente. La formule devra malgré tout donner une chance à tous les inscrits de pouvoir gagner, de sorte que tous les permis soient attribués.

Question 16) Actuellement, 30 % des permis par tirage au sort sont accordés aux propriétaires fonciers possédant une terre de plus de 4 hectares, est-ce suffisant ou est-ce trop ? Quel est votre choix ?

Éliminer ce privilège : 939 (29,94 %)
Le diminuer à 15 % : 670 (21,36 %)
Le maintenir à 30 % : 1 116 (35,59 %)
L'augmenter à 40 % : 166 (5,29 %)
L'augmenter à 50 % : 245 (7,81 %)

En accord avec ces résultats, la Fédération propose le statu quo à ce sujet.

Question 17) Pour augmenter la proportion de mâles matures de notre cheptel de cerfs de Virginie, seriez-vous favorables à limiter la récolte des jeunes mâles ?

- Limiter la récolte aux cerfs avec un panache d'au moins quatre pointes (deux côtés) (protège un plus petit pourcentage de jeunes cerfs) : **916 (29,21 %)**
- Limiter, un an sur deux, la récolte aux cerfs avec un panache comptant au moins trois pointes sur un côté du panache : **499 (15,91 %)**
- Limiter, tous les ans, la récolte aux cerfs avec un panache comptant au moins trois pointes sur un côté du panache : **585 (18,65 %)**
- Limiter, tous les ans, la récolte des trois pointes et moins sur un côté du panache par un tirage au sort : **186 (5,93 %)**
- Aucune mesure pour ajuster les sexes : **950 (30,29 %)**

Les répondants sont favorables (69,71 %) à la mise en place de mesures favorisant la protection des jeunes mâles. Cependant, étant donnée les différences dans les modalités réglementaires selon les zones de chasse, la Fédération recommande à ses régionales d'étudier cette question en fonction de leurs résultats respectifs.

Recommandation aux Régionales de la Fédération : La Fédération recommande que lors des consultations des Tables faune régionales qui auront lieu au sujet du plan de gestion, que les Régionales où les chasseurs sont favorables à la protection des jeunes mâles demandent la mise en place de mesures de protection des jeunes mâles.

Question 18) Seriez-vous favorable avec une réglementation interdisant complètement l'appâtage pour la chasse au cerf de Virginie ?

Très favorable : 384 (12,24 %)
Assez favorable : 279 (8,90 %)
Assez défavorable : 561 (17,89 %)
Très défavorable : 1 912 (60,97 %)

78,86 % des répondants sont défavorables à une réglementation interdisant l'appâtage.

Question 19) Étant donné que l'appâtage rend plus accessible la chasse avec des armes de jet, seriez-vous favorable à une réglementation qui autoriserait l'appâtage uniquement durant les saisons de chasse au cerf à l'arc et à l'arbalète ?

Très favorable : 589 (18,78 %)
Assez favorable : 463 (14,76 %)
Assez défavorable : 509 (16,30 %)

Très défavorable : 1 575 (50,22 %)

66,52% des répondants sont défavorables à une réglementation définissant des périodes d'appâtage.

Question 20) Étant donné qu'une grande quantité d'appâts peut diminuer le succès de chasse des territoires voisins en attirant les cerfs en un même lieu, seriez-vous favorable à une réglementation qui limiterait le nombre de sites appâtés par chasseur et la quantité d'appâts ?

Très favorable : 726 (23,15 %)

Assez favorable : 619 (19,74 %)

Assez défavorable : 487 (15,53 %)

Très défavorable : 1 304 (41,58 %)

57,11 % des répondants sont défavorables à une réglementation limitant le nombre de sites d'appâtage ou la quantité d'appât.

Question 21) Seriez-vous favorable à une réglementation interdisant la production de champs nourriciers ?

Très favorable : 381 (12,15 %)

Assez favorable : 334 (10,65 %)

Assez défavorable : 734 (23,41 %)

Très défavorable : 1 687 (53,79 %)

77,20 % des répondants sont défavorables à une réglementation interdisant la production de champs nourriciers

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande au MRNF de ne pas interdire, ni de limiter, les pratiques d'appâtage présentement en vigueur au Québec.

Question 22) Seriez-vous favorable à ce que le nourrissage des cerfs soit interdit l'hiver, sauf dans le cas d'un permis délivré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ?

Très favorable : 1 092 (34,82 %)

Assez favorable : 695 (22,16 %)

Assez défavorable : 590 (18,81 %)

Très défavorable : 759 (24,20 %)

56,98 % des répondants sont favorables à l'instauration d'un permis permettant le nourrissage des cerfs. La Fédération proposera que cette mesure, si elle devait être appliquée, soit d'envergure provinciale.

Question 23) Dans les zones où le cerf est peu abondant, et où on souhaite laisser augmenter le cheptel, seriez-vous favorable à un règlement exigeant plus d'un permis par animal abattu, ex. 2 coupons de transport pour un cerf ?

Très favorable : 621 (19,80 %)
Assez favorable : 631 (20,12 %)
Assez défavorable : 572 (18,24 %)
Très défavorable : 1 312 (41,84 %)

Puisque 60,08 % des répondants s'y opposent et comme plusieurs mesures existent déjà pour contrôler et maintenir une pression de chasse adaptée aux niveaux de populations, la Fédération n'appuierait pas une telle mesure.

Recommandation au MRNF : la Fédération n'appuierait pas une mesure qui exigerait plus d'un permis par animal abattu. Mais elle considère qu'elle serait à envisager si elle permettait d'éviter la fermeture de la chasse dans une région où les cerfs sont moins abondants

Question 24) Si, dans une zone de chasse, on constate que la densité du cheptel est trop à la baisse et que l'on souhaite diminuer la récolte des cerfs sans bois, quel moyen favoriseriez-vous ?

- Raccourcir les saisons qui permettent l'abattage des cerfs sans bois: **688 (21,94 %)**
- Éliminer les saisons avec certains engins de chasse : **419 (13,36 %)**
- Réduction du nombre de permis de cerfs sans bois attribués par tirage au sort : **2 029 (64,70 %)**.

Advenant le cas où le MRNF devait faire diminuer la récolte de cerfs sans bois, les répondants opteraient pour la réduction du nombre de permis attribués par tirage au sort, avant de voir modifiées les saisons de chasse.

Recommandation au MRNF : la Fédération recommande de diminuer le nombre de permis attribués par tirage au sort comme mesure à appliquer s'il devenait nécessaire de diminuer la récolte de cerfs sans bois dans une zone de chasse, considérant cependant que la durée des périodes de chasse devrait être maintenue tant que le cheptel n'est pas menacé.

Question 25) Dans les zones de chasse où le cheptel est trop abondant, et où l'on souhaite réduire sa densité, seriez-vous favorable à permettre l'abattage de deux cerfs par année par chasseur, à condition que les deux cerfs soient récoltés au cours de deux saisons différentes, à l'aide de deux engins différents soit; arc et arbalète, armes à feu, et armes à chargement par la bouche. Dans tous les cas, la récolte devrait comporter au moins un cerf sans bois. Dans ce dernier cas, seuls les mâles avec trois pointes ou plus sur un côté du panache seraient autorisés.

Je serais d'accord avec une telle mesure : **1 805 (57,56 %)**

Je ne serais pas d'accord avec une telle mesure : **633 (20,18 %)**

Je serais plutôt d'accord avec la récolte de deux cerfs sans bois : **698 (22,26 %)**

La majorité des répondants se prononce en faveur d'une réglementation permettant l'abattage de deux cerfs, au cours de deux périodes de chasse et à l'aide de deux armes différentes.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande que la possibilité de prélever deux cerfs, au cours de deux périodes différentes à l'aide de deux types d'armes différents, soit envisagée dans toutes les zones où les cerfs sont jugés trop abondants. Puisqu'il s'agit d'un double prélèvement, dans les zones ciblées, seul le prélèvement des cerfs mâles avec au moins trois pointes sur un côté du panache serait autorisé.

Question 26) Dans les zones de chasse où le cheptel est jugé trop abondant, et où l'on souhaite réduire sa densité, seriez-vous favorable à faire appliquer l'alternance de la récolte de la femelle, comme pour l'original ?

Très favorable : 891 (28,41 %)

Assez favorable : 1 003 (31,98 %)

Assez défavorable : 605 (19,29 %)

Très défavorable : 637 (20,31 %)

60,39 % des répondants sont favorables à cette mesure.

Recommandation au MRNF : La Fédération ne privilégierait pas cette mesure puisque d'autres mesures de contrôle des populations sont recommandées et appuyées par la Fédération.

Question 27) Indiquez le nombre de nouveaux ou futurs chasseurs que vous comptez dans votre famille ou vos proches ?

Chasseurs en relève : 4 988 (Moyenne: 1,59)

Question 28) Seriez-vous favorable à ce que le permis soit gratuit pour la première saison de chasse d'un nouveau chasseur ?

Très favorable : 1 661 (52,97 %)
Assez favorable : 538 (17,16 %)
Assez défavorable : 270 (8,61 %)
Très défavorable : 667 (21,27 %)

70,13 % des répondants sont favorables à cette mesure. Cependant, la Fédération ayant déjà adopté une position contre la gratuité des permis, ne formulera pas de recommandation quant à la gratuité des permis pour les nouveaux chasseurs.

Question 29) Seriez-vous favorable à ce qu'à sa première saison de chasse au cerf, le nouveau chasseur reçoive automatiquement un permis l'autorisant à prélever un cerf sans bois ?

Très favorable : 1 616 (51,53 %)
Assez favorable : 605 (19,29 %)
Assez défavorable : 338 (10,78 %)
Très défavorable : 577 (18,40 %)

70,82 % des répondants appuient l'arrivée d'une telle mesure.

Recommandation : Même si la réglementation actuelle en vigueur depuis l'automne 2008 concernant les jeunes et le permis d'initiation aide à la formation de la relève, la Fédération recommande qu'à l'occasion de la révision des plans de gestion par les Tables régionales de la faune que soit analysée la possibilité de favoriser les nouveaux certifiés pour l'attribution de permis de cerfs sans bois.

Question 30) Seriez-vous favorable à une subdivision des zones de chasse en unités de plus petite surface ?

Très favorable : 514 (6,39 %)
Assez favorable : 657 (20,95 %)
Assez défavorable : 770 (24,55 %)

Très défavorable : 1 195 (38,11 %)

62,66 % des répondants s'opposent à une division supplémentaire des zones de chasse.

Question 31) Seriez vous favorable à la création d'un «permis de groupe» pour la chasse au cerf de Virginie ?

Très favorable : 1 073 (34,20 %)

Assez favorable : 543 (17,32 %)

Assez défavorable : 379 (12,09 %)

Très défavorable : 1 141 (36,38 %)

Les répondants sont partagés sur cette question et seulement 51,52 % sont d'accords. La Fédération recommande le statu quo quant au permis de groupe.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande que la notion de chasse de groupe ne soit pas instaurée sur le territoire non structuré.

Question 32) Seriez-vous favorable à une augmentation du prix des permis de chasse au cerf de Virginie si vous aviez l'assurance que l'argent supplémentaire recueilli serait utilisé exclusivement en faveur du cerf de Virginie ?

Très favorable : 618 (19,71 %)

Assez favorable : 826 (26,34 %)

Assez défavorable : 662 (21,11 %)

Très défavorable : 1 030 (32,84 %)

Une augmentation du prix des permis a été annoncée par le gouvernement à l'été 2008.

Question 33) Seriez-vous favorable à ce que les dates d'ouverture des saisons de chasse à l'arme à feu soient synchronisées dans toutes les zones de chasse ?

Très favorable : 1 489 (47,48 %)

Assez favorable : 980 (31,25 %)

Assez défavorable : 385 (12,28 %)

Très défavorable : 282 (8,99 %)

78,73 % des répondants sont d'accords avec la synchronisation des dates d'ouverture de la chasse au cerf à l'arme à feu dans les différentes zones.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande que l'on favorise le plus possible pour tous les engins de chasse la synchronisation des dates d'ouverture des saisons dans les différentes zones de chasse du Québec. Ceci afin d'assurer une meilleure répartition de la pression de chasse sur l'ensemble du territoire.

Question 34) Seriez-vous favorable à l'ouverture de la chasse dans de nouvelles zones de chasse où il y a pourtant du cerf de Virginie ?

Très favorable : 833 (26,56 %)
Assez favorable : 1 389 (44,29 %)
Assez défavorable : 629 (20,06 %)
Très défavorable : 285 (9,09 %)

70,85 % des répondants sont d'accord avec l'exploitation du cerf de Virginie lorsque celui-ci est présent sur un territoire.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande qu'au moins une période de chasse soit prévue dans les zones qui supportent une population de cerfs. La période de chasse devrait être soutenue par des modalités de gestion appropriées à la taille des populations exploitées.

Question 35) Afin de prévenir l'arrivée de la maladie débilitante chronique des cervidés, seriez-vous favorable à ce qu'il soit interdit d'importer des carcasses complètes de cerfs récoltés dans des territoires où des cas de cette maladie ont été reconnus ?

Très favorable : 1 759 (56,09 %)
Assez favorable : 865 (27,58 %)
Assez défavorable : 304 (9,69 %)
Très défavorable : 208 (6,63 %)

83,67 % des répondants sont d'accord avec une telle mesure.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande que le transport ou l'importation de carcasses de cerfs sur le territoire du Québec en provenance de territoires où la maladie débilitante chronique des cervidés a été détectée soient interdits.

Question 36) Seriez-vous favorable à l'instauration d'un week-end jeunesse pour la chasse du cerf de Virginie ?

Très favorable : 1 043 (33,26 %)
Assez favorable : 811 (25,86 %)
Assez défavorable : 618 (19,71 %)
Très défavorable : 664 (21,17 %)

59,02 % des répondants sont d'accords avec le principe de prévoir un week-end jeunesse.

Recommandation au MRNF : La Fédération recommande qu'un week-end jeunesse, ayant comme objectif de favoriser la formation des jeunes à la chasse au cerf soit inclus annuellement au calendrier des saisons de chasse au cerf de Virginie.

Question 37) Croyez-vous qu'il est acceptable que les territoires structurés, (pourvoiries, zecs, et réserves fauniques) bénéficient d'une application réglementaire différente de celle appliquée dans le reste de la zone de chasse où ils sont situés ?

Très favorable : 512 (16,33 %)
Assez favorable : 814 (25,96 %)
Assez défavorable : 705 (22,48 %)
Très défavorable : 1 105 (35,24 %)

57,72 % des répondants se sont prononcés en défaveur de cette application réglementaire. Mais les coffres d'outils, élaborés à la demande des territoires structurés, ne risquent pas d'être abolis par le MRNF. La Fédération évitera de lancer des discussions qui risquent d'être très orageuses à ce sujet. Les gestionnaires gouvernementaux sont cependant avisés de l'opinion des répondants à ce sujet

Recommandation au MRNF : La Fédération ne se positionnera pas sur la notion de coffre à outils en territoires structurés; mais elle devra dévoiler les résultats aux autorités du ministère.